

Mentions d'information relatives à la protection des données à caractère personnel

1/ Traitement des données

Les informations à caractères personnelles collectées via le formulaire « demande de subvention pour les athlètes de haut niveau » sont destinées au Département de la Manche, responsable du traitement informatique de ces données.

Le Département de la Manche s'engage à respecter les dispositions de la loi sur l'informatique et les libertés (loi n°78-17 du 6 janvier 1978). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez accéder et obtenir une copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données (mais dans ce cas votre demande ne pourra pas aboutir), les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de ces données.

Pour exercer ce droit, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données

- Par mail : dpo@manche.fr
- Par courrier : Département de la Manche – 50050 SAINT-LÔ cedex

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

- CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07
- Téléphone : 01.53.73.22.22
- <http://www.cnil.fr> www.cnil.fr

2/ Collecte et nature des données recueillies

FINALITÉ DU TRAITEMENT : Le sport de haut niveau est l'un des axes de la politique sportive du département de la Manche. A ce titre, un soutien peut être apporté aux athlètes inscrits sur une liste ministérielle et respectant certains critères sportifs et sociaux (ressources financières). Un formulaire dématérialisé est mis à disposition des athlètes souhaitant établir un dossier de demande de subvention.

PERSONNES CONCERNÉES : Les athlètes de haut niveau listés et licenciés dans un club manchois depuis au moins 2 ans ou formés dans la Manche et licenciés dans un club hors département depuis 2 ans maximum.

BASE LÉGALE : Nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (Art 6e) au regard des délibérations de l'assemblée départementale en date du 10/07/2014 et 23/01/2015 notamment les critères d'accès au dispositif qu'elle détermine.

NATURE DES DONNÉES :

Formulaire d'inscription

Les informations recueillies dans le formulaire d'inscription sont transmises à la direction des collèges, de la jeunesse et des sports (service jeunesse et sports) du Département de la Manche. La collecte des données est réalisée sous couvert du consentement de la personne physique à communiquer ses informations. Les données collectées pour l'inscription sur la plateforme sont le nom, prénom, et l'adresse du courrier électronique de l'athlète. Seules les données marquées par un astérisque sont obligatoires.

Après son inscription, le demandeur reçoit un courriel pour activer son compte.

Accès connecté

L'accès connecté est réservé aux personnes ayant activées leur compte à la suite de leur inscription. Le demandeur complète ensuite le formulaire de demande de subvention. Si l'athlète est mineur, il peut se faire aider par son représentant légal pour renseigner le formulaire. Le(s) représentant(s) légal (aux) signera (ont) le formulaire.

Les données sont conservées sur le site internet 1 mois après la clôture de la campagne. Elles seront ensuite supprimées.

Demande de subvention

Les données personnelles collectées sont :

IDENTITE DE L'ATHLETE

Nom

Prénom

Date de naissance

Si mineur : nom et prénom du ou des représentant(s) légal (aux)

Adresse

Courriel

Téléphone

CLUB D'APPARTENANCE

Nom et Prénom Président

Courriel

Téléphone

ATTESTATION SUR L'HONNEUR RELATIVE SUR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS

Nom et prénom de l'athlète ou du représentant légal si mineur

Montant de la demande

DESTINATAIRES DES DONNÉES : Pour l'instruction et la mise en paiement des bourses, les données collectées seront traitées par les services du Département de la Manche (service de la jeunesse et des sports / direction des finances) dans le strict respect des habilitations des agents.

CONSERVATION DES DONNÉES : Les données ainsi collectées et traitées seront conservées 24 mois.

SÉCURITÉ : Les données à caractère personnel sont saisies et traitées dans des systèmes informatiques placés sous la responsabilité du Département. Les moyens techniques et organisationnels mis en œuvre pour assurer la sécurité de vos données respectent les meilleures pratiques de sécurité en vigueur notamment celles énoncées par les autorités compétentes.